

## Questions à Luca Ronconi

**A**LTERNATIVES THÉÂTRALES : Avez-vous hérité de l'école ou l'avez-vous créée ? Dans l'un ou l'autre cas pourquoi l'avez-vous maintenue ou créée ?

*Luca Ronconi* : Quand je devins directeur artistique du Piccolo Teatro, j'héritai aussi automatiquement de la direction de l'école pour acteurs. École qui fut fondée en 1987 par Giorgio Strehler mais qui a été dirigée en fait par Enrico D'Amato, qui encore aujourd'hui en est le directeur adjoint.

*A. T.* : Quels sont les impératifs d'une école héritée ? D'une école fondée ?

*L. R.* : Quand il s'agit de didactique, mon vocabulaire ne contient pas le terme « impératif ».

*A. T.* : Quelles sont les spécificités (avantages / handicaps) d'une école affiliée à un théâtre (à une personne) ?

*L. R.* : Le fait qu'une école soit affiliée à un théâtre ne signifie pas nécessairement, je crois, qu'elle soit affiliée à une personne.

*A. T.* : L'école produit-elle des acteurs pour le théâtre, l'institution (et donc alimente une troupe) ou forme-t-elle des acteurs généralistes ?

*L. R.* : Je pense que c'est aux aspirants acteurs de choisir l'école qu'ils préfèrent et je suis convaincu que cela fait partie du rôle d'une école d'offrir aux élèves la possibilité de faire des choix en fonction de leurs réelles dispositions et capacités expressives. Je crois que la formation doit être presque « individuelle », avec une grande attention aux singularités.

*A. T.* : Y a-t-il une marge entre l'identité de l'artiste / metteur en scène directeur et la pratique de l'école ?

*L. R.* : En ce qui me concerne, je peux seulement dire que je n'ai jamais voulu avoir une « méthode ». Mon approche est plutôt individuelle, faite de relations en tête-à-tête avec les différents élèves.

*A. T.* : Une école créée implique-t-elle l'invention de nouveaux dispositifs pédagogiques ?

*L. R.* : Je crois que, comme les sollicitations et les demandes envers l'école changent continuellement, les dispositifs pédagogiques devraient aussi être sans cesse modifiés et mis à jour.

*A. T.* : Une école non héritée doit-elle survivre à son initiateur ?

*L. R.* : Une école ne peut dépendre de la longévité de son fondateur mais de celle de son enseignement.